

SÉANCE DU COLLÈGE DU 18 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-2-05

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 ;

Vu la délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 modifiée relative au règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le référentiel d'évaluation des écoles d'architecture et de paysage modifié est approuvé.

ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président de séance
signé
Paul Indelicato

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Boulter

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents au moment du vote : 20 Abstentions : 0 N'ont pas pris part au vote : 0 Suffrages exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 20
--